



FEDERATION CANTONALE DES PECHEURS JURASSIENS

Procès-verbal de la 40^{ème} Assemblée générale des délégués 2019
Auditorium de l'Ecole de Commerce à Delémont – samedi 23 février 2019 à 14H15

Président : M. Alain Christe
Vice-Président : M. Ami Lièvre
Caissier : M. Eric Guenin
Secrétaire : Mme Béatrice Berret
Asseseurs : MM Jean Kogler, David Buchwalder, Christian Theuvenat et Florian Corbat

Ordre du jour proposé :

1. Ouverture de l'Assemblée et appel des sociétés
 2. Nomination des scrutateurs
 3. Procès-verbal de la 39^{ème} Assemblée Générale
 4. Rapports :
 - a) du Président
 - b) de l'Office de l'Environnement (ENV), par M. Amaury Boillat
 5. Parole du Représentant du Département de l'Environnement et de l'Equipement
 6. Contrat de prestations :
 - a) Pêche des ruisseaux
 - b) Pisciculture et repoissonnement
 - c) Surveillance de la pêche
 - d) Ecole de pêche
 - e) Formation SaNa
 - f) Gestion des cormorans
 - g) Cours d'eau
 7. Parole aux invités
- PAUSE**
8. Echanges avec le Représentant de la FSP
 9. Comptes 2018 :
 - a) Rapport du caissier
 - b) Rapport des vérificateurs des comptes
 - c) Acceptation des comptes
 10. Budget 2019 :
 - a) Présentation du budget par le caissier
 - b) Acceptation du budget
 11. Cotisations 2019
 12. Nomination d'un vérificateur suppléant
 13. Admissions – démissions
 14. Honorariat
 15. Propositions des sociétés
 16. Activités 2019
 17. Fixer le lieu et la date de la 41^{ème} Assemblée Générale en 2020
 18. Divers
 19. Championnat jurassien de pêche 2018 :
 - a) Rapport
 - b) Proclamation

M. Jean-Jacques Iseli, Président de la Société Pêche Compétition Jura donne les meilleures salutations de sa société et nous présente ce nouveau Club de pêche riches en succès au niveau du Championnat Suisse et mondial. Il souhaite que ces assises se déroulent en toute cordialité. Il remercie en son nom personnel le comité et le Bureau de la FCPJ pour son engagement. M. Christe le remercie à son tour pour l'organisation de cette AG et de son engagement pour les jeunes pêcheurs.

M. Alain Christe, ouvre la 40^{ème} Assemblée générale des délégués. Il souhaite que celle-ci se déroule en toute courtoisie. L'ordre du jour a été envoyé conformément aux statuts, il demande s'il y a des propositions de modification ou adjonctions, ce n'est pas le cas. Il demande cependant de mettre le point 8 après le point 5 de l'OJ, car M. Prevedello doit rentrer sur Genève vers 16H00. Ce qui est accepté.

Il remercie également la Société Pêche Compétition Jura et notamment son Président, M. Iseli qui a accepté d'organiser ces assises. M. Christophe salue les invités suivants : M. Gabriel Voirol, Président du Parlement Jurassien, M. Claude Hêche Conseiller aux Etats, M. Maxime Prevedello, Représentant de la FSP, M. André Schaad, Représentant de la Fédération Cantonale bernoise de la pêche, M. Pierre Voyame, Représentant de la FCJC, M. Gilles Monnier Président de la Fédération des pêcheurs du Jura bernois, M. Marc-André Ehrat, Président de la société de Moutier, Messieurs les champions suisses de pêche, Messieurs les Présidents et membres d'honneur FCPJ, les représentants de la presse.

Se sont excusés : M. David Eray, Ministre de l'Équipement et de l'Environnement, M. Jean-Paul Gschwind, Conseiller National, M. Pierre-Alain Fridez, Conseiller National, M. Patrice Eschmann Chef d'Office du Département de l'Environnement, Mme Roxane Didier, Responsable de la Cellule Surveillance environnementale, M. Amaury Boillat, Inspecteur de la faune, M. Markus Meyer, Président de la Fédération cantonale bernoise de la pêche, M. Philippe Diaroly, Président de la Fédération Valaisanne des pêcheurs, M. Guy-Charles Monney, Président de la Société vaudoise des pêcheurs de rivières, M. Toni Calame, Président de la Fédération cantonale Neuchâteloise des pêcheurs en rivières, la société de la Combe par son Président M. Thierry Schneider, M. Bernard Varrin Président d'honneur, M. Albino Dal Busco Président d'honneur, M. Marcel Chaignat et M. Georges Lachat, membres d'honneur. N'ayant pas d'autre personne à excuser, notre Président demande de se lever pour une minute de silence en hommage aux personnes qui nous ont quittés durant cette année.

M. Michel Vermot, ancien Président de la FCPJ et Président d'honneur souhaite intervenir en préambule à notre Assemblée. C'est à titre personnel qu'il prend la parole, tout en assumant ses propos. Son allocution est annexée au présent PV et en fait partie intégrante.

1. Ouverture de l'Assemblée et appel des sociétés : le nombre de délégués a été annoncé à chaque société, l'appel est fait. Le nombre de délégués est annoncé par le Président, chaque société annonce le nombre de délégués présents. 1 délégué pour 15 membres cotisants arrondi en dessus.

| Sociétés | Président | Membres | Délégués | Présents |
|-----------------------------|------------------------|----------------|-----------------|-----------------|
| Sté de l'Allaine | M. Jean Koegler | 98 | 7 | 7 |
| Sté de l'Apron | M. Jean-Michel Gertsch | 34 | 3 | 2 |
| Sté de Bassecourt | M. Stéphane Froidevaux | 63 | 5 | 4 |
| Sté la Combe | M. Thierry Schneider | 23 | 2 | 0 |
| Sté de Delémont | M. Pascal Baratelli | 175 | 12 | 12 |
| Sté du Doubs | M. Michel Flury | 38 | 3 | 1 |
| Sté la Gruère | M. Vincent Aubry | 58 | 4 | 4 |
| Sté du Martin Pêcheur | M. Jean-Pierre Gogniat | 22 | 2 | 2 |
| Pêche Compétition Jura | M. Jean-Jacques Iseli | 14 | 1 | 1 |
| Total des 9 sociétés | | 525 | 39 | 33 |
| Majorité 50 % + 1 | | | | 17 |

2. Nomination des scrutateurs : M. Guenin sera le seul scrutateur.
3. Procès-verbal de la 39^{ème} Assemblée générale : Comme à l'accoutumée et en raison d'un ordre du jour chargé, le comité composé de l'ensemble des Présidents des sociétés et du Bureau, nous propose de ne pas procéder à la lecture du document, celui-ci ayant été transmis à chaque société avec la convocation. Aucune remarque ne lui a été rapportée, ni aucune demande de modification. Par conséquent, M. Christophe demande d'accepter le PV. Ce dernier est accepté à l'unanimité et la secrétaire remerciée.
4. Rapports :
 - a) du Président** : M. Christophe, une fois encore nous sommes bien petits face à la nature. Tout ce travail de fourmis anéanti par une sécheresse importante en 2018. L'eau est importante et source de vie, elle est donc précieuse. Il souhaite mettre sur pieds une liste de dossiers important moyennant d'un fils rouge afin de ne pas se disperser dans nos doléances :
 - Protection des cours d'eau contre les pollutions et les captations d'eau en période d'étiage
 - Défendre le principe du pollueur-payeur avec l'obligation de compenser financièrement tout dommage sur la population piscicole et remise en état du milieu aquatique.

- Propositions d'aménagements supplémentaires en faveur des poissons dans les projets de revitalisation des cours d'eau.
- Amélioration de la productivité de nos cours d'eau.
- Intégration des poissons dans le grand principe de BIODIVERSITÉ prôné par tous les défenseurs de la nature.
- Recherche de méthodes innovantes ou existantes en Suisse concernant le repoissonnement de nos cours d'eau.
- Recherche de méthodes alternatives visant la sauvegarde de nos poissons de souche.
- Défendre la pêche en tant qu'activité sociale mais aussi en tant que valeur économique non-négligeable pour le canton du Jura. Mais hors des discussions du comité, il y a eu de la pratique en 2018. Plus de 2'000 heures de travaux ont été effectuées l'année passée et presque tous les objectifs ont été atteints, mis à part le repeuplement dans les cours d'eau. Le rapport sera tantôt sur le site internet et tous les présidents en ont reçu un exemplaire. Il remercie également les chasseurs pour les heures effectuées. Sans vouloir se prendre pour un représentant du clergé, notre Président nous dit que nous sommes de "Pauvres pêcheurs", en effet, la Confédération a autorisé Nidwald à tirer des cygnes, car le monde agricole s'est plaint auprès de la confédération que ces oiseaux commentent des dégâts considérables aux cultures agricoles du fait de leurs déjections et qu'ils mettent en péril les promeneurs, les cyclistes et surtout les enfants qui pourraient s'en approcher. Dommage que nos oiseaux piscivores ne défèquent pas autant sur les terrains agricoles !

Il nous parle ensuite des beaux travaux de revitalisations, il relève que 5.6 millions ont été alloués pour ces travaux et remercie le canton du Jura. Par contre l'état vend ces actions comme un cadeau aux pêcheurs alors qu'il s'agit d'obligations légales que la confédération impose aux cantons et qui date de juin 1991. Les pêcheurs aimeraient bien que l'on mette autant d'efforts pour le contenu que le contenant de nos cours d'eau.

Le Jura peut être fier d'avoir les meilleurs pêcheurs sportifs de Suisse (4^{ème} place mondiale pour Pêche compétition Jura, titres nationaux par équipes et individuel sont revenus à des Jurassiens). La pêche est une activité qui date d'environ 40'000 ans. On peut affirmer qu'il n'y a pas de pêcheur sans poissons, ceci depuis la préhistoire.

Mais actuellement, on peut aussi affirmer qu'il n'y a bientôt plus de poissons sans pêcheurs.

Car qui d'autres que les pêcheurs se dévoue encore autant pour eux, qui se soucie de leur avenir? Même les protecteurs de la nature ne s'occupent plus de leur sort !

Leur objectif est de transformer l'eau de nos rivières en eau d'Evian et se soucient que peu des habitants qui se trouve sous la surface. On peut ainsi proclamer qu'aujourd'hui "le pêcheur est l'avenir du poisson !"

b) de l'Office de l'Environnement : L'Inspecteur de la faune étant excusé, c'est M. Christe qui commente la présentation de M. Boillat. Il nous dit qu'au niveau des captures, 1'626 truites ont été prises en 2017 alors qu'il s'en prenait plus de 6'000 dix ans auparavant.

Doubs – 443 truites avec une hausse du temps passé au bord de l'eau.

Allaine – 366 truites, avec beaucoup moins de présence sur le cours d'eau.

Birse - 320 truites

Sorne – 497 truites.

Evolutions des permis vendus en 2018, légère hausse provoquée par un grand engouement pour les permis journaliers et de courtes durées.

Concernant le nouveau règlement de pêche. Les modifications approuvées lors de l'AG 2018 ont été acceptées par nos Autorités. M. Christe donne quelques explications sur les nouveautés :

- Suppression de deux réserves Grandgourt et Courfaiivre
- Pêche du brochet en hiver sur tout le parcours D2 du Doubs
- 2 truites par jour sur le Doubs sans changer de quota annuel
- Emolument pour la demi-journée pour le patrimoine de 50.- à Fr. 100.—
- Prix du permis journalier à Fr. 30.— pour tous les demandeurs.

M. Christe rappelle qu'il ne faudra donc pas oublier de s'inscrire aux travaux du patrimoine 2019 pour ne pas devoir s'acquitter d'un émolument de Fr. 100.— en 2020.

5. Parole du Représentant du Département de l'Environnement et de l'Équipement : Les représentants de l'ENV étant tous excusés, M. Christe nous propose de regarder un petit film en lien avec la perche, poisson de l'année 2019, tout en précisant qu'il ne s'agit pas d'interpréter quoique ce soit en rapport avec les piscicultures.

8. Echanges avec le Représentant de la FSP : La parole est donnée à M. Maxime Prevedello. Dans un premier temps il va nous faire un petit tour de ce qui se fait au niveau de la Fédération suisse, ensuite il y aura des échanges avec les pêcheurs. Tout d'abord, il apporte les meilleures salutations du comité directeur de la FSP.

Que fait la FSP pour ses fédérations cantonales ? Il est important de parler des soucis qu'ont toutes les fédérations. Le dossier prioritaire reste le Dossier du Doubs, avec l'engagement de Mme Céline Barrelet en tant que chargée de projet "Doubs vivant". Organigramme de ce projet Doubs :

Bureau : Pro Natura – WWF – FSP

Chargé de projet : Mme Barrelet

Plateforme Doubs avec ces différents représentants des ONG précitées.

Concernant ce projet "Doubs vivant", M. Prevedello nous informe que le résultat du dernier inventaire **est égal à zéro apron**. Concernant le plan d'action national pour le Doubs qui émane de l'Office fédéral de l'Environnement, il nous fait mention des objectifs généraux suite à la plainte pendante, s'assurer du respect des législations environnementales suisse, soutenir et diffuser des projets et actions au niveau local, veiller à la mise en place de mesure pour réduire les pollutions d'origines agricole, s'assurer qu'aucun nouvel aménagement néfaste au bon état du Doubs en soit mis en œuvre, veiller que la convention internationale et les concessions d'utilisation de la force hydraulique soient élaborées en assurant les fonctions écologiques du cours d'eau, veiller à la survie de l'apron.

Dossier FSP : migration piscicole vers l'aval Le chemin de retour négligé – les pêcheurs aménagent l'habitat, le manuel a été traduit en français et peut être intéressant pour le réaménagement de nos cours d'eau, en lien avec la renaturation des cours d'eau. Avec peu d'argent et avec des moyens locaux, les petits cours d'eau peuvent être réaménagé, mais avec l'accord de l'Office de l'environnement cantonal, bien sûr..... Autre dossier, "les pêcheurs font l'école", avec des modules d'apprentissage et de découvertes des classes en Suisse allemande pour sensibiliser la jeunesse à la nature et au respect de l'environnement. Dossier "Pesticides – le ras-le-bol des pêcheurs", La FSP a soutenu deux initiatives en faveur de nos eaux pour une eau potable, contre les pesticides de synthèse. A ce jour le Conseil fédéral n'a pas prévu de contreprojet à ces deux initiatives.

M. Prevedello nous informe également qu'un repas de poisson avec les parlementaires fédéraux offre l'opportunité à la FSP de présenter des enjeux de la pêche aux membres du Conseil national et du Conseil des Etats. Cette rencontre apporte un plus pour le dialogue.

La FSP collabore également avec les pays voisins – symposium sur la truite arc-en-ciel dans l'espace alpin en 2018. Il y a des approches différentes dans les autres pays, la Suisse étant restrictive.

La FSP a également mené un vaste sondage dans toute la Suisse auprès de 5'000 personnes. 80 % de la population estime que la pêche s'exerce en Suisse de manière conforme à la protection des animaux.

Club des 111 : club de sponsors de la pêche en Suisse, contribue à différents projets en Suisse en lien avec la pêche.

Après l'initiative populaire fédérale "Eaux-vivantes", il y a eu la mise en œuvre de la Loi révisée sur la Protection des eaux → assainissement des effets négatifs de l'utilisation de la force hydraulique. Il nous parle de l'assainissement de la migration piscicole, des éclusées et du régime de charriage. Grâce aux pêcheurs et à la FSP, on arrive à changer les choses, mais en Suisse cela prend toujours du temps. Il nous invite à aller sur le site internet de la FSP en trois langues.

Journée suisse de la pêche le samedi 31 août 2019, 4^{ème} édition aura comme fils conducteur l'initiation "parents-enfants" et "pêche et handicap", la pêche peut être attrayante pour tous.

Pour conclure, M. Prevedello offre deux bouteilles de vin du poisson de l'année à notre Président, tout en précisant que ces bouteilles peuvent être commandées sur le site internet de la FSP au prix de Fr. 16.-- (Fr. 2.-- sont reversés pour les modules "les pêcheurs font l'école") Il est applaudit et vivement remercié. M. Christe demande s'il y a des questions.

M. Monnier – qu'en est-il des avancées sur les projets sur les stations d'épuration et les micropolluants ? M. Prevedello dit que la plateforme du Doubs s'en inquiète avec une réunion annuelle de toutes les parties. Traitement des micropolluants uniquement pour les stations d'une certaine importance (pas pour une STEP de 5'000 habitants).

M. Guerne de la société de l'Apron – A-t-on un soutien de la FSP pour la régulation des oiseaux piscivores lors de forts étiages comme cette année ? Sujet qui est traité depuis très longtemps, mais on doit faire face à un lobby des protecteurs des oiseaux et c'est très difficile de faire bouger les choses répond M. Prevedello. Il s'agit d'un problème européen, mais nous avons la chance que le cormoran soit chassable, ce qui n'est pas le cas des harles. Cependant, le

problème des oiseaux piscivores ne se règlera pas uniquement avec les tirs, relève le représentant de la FSP et c'est malheureusement, loin d'être résolu. Il y a actuellement la révision de la Loi sur la chasse dit M. Christie, il souhaite cependant transmettre sur la FSP, qu'ils se mobilisent beaucoup pour le lynx et le loup, il ne faudrait pas que les oiseaux piscivores passent à la trappe !

M. Theuvenat responsable de la formation FCPJ – pourrait-on voir les modules "les pêcheurs font l'école" dans les classes jurassiennes ? A l'heure actuelle, il faudrait faire traduire les manuels d'utilisation et trouver les personnes qui pourraient constituer une cellule romande. M. Guerne demande quel est le volume de cette traduction, "le concept les pêcheurs font écoles" représente environs 10H00 de travail pour une cinquantaine de pages à traduire. Mais ce concept pourrait être un plus pour l'avenir des jeunes pêcheurs

M. Christie souhaite relever le fait que M. Prevedello est également le vice-Président de la Fédération Genevoise de pêche et il fait le constat que les Genevois sont également mécontents ! Il invite M. Prevedello à transmettre nos inquiétudes au niveau de la FSP. Autre question de M. Christie, comment un empoisonnement de truite arc-en-ciel a été possible dans l'étang de Versoix ? Alors que nos autorités jurassiennes ne nous le permettent pas et nous communique que c'est interdit. M. Prevedello, il y a clairement 150 à 200 étangs repeuplés avec des truites arc-en-ciel en Suisse. C'est autorisé en faisant une demande, il s'agit d'eau fermée et qu'il faut une vanne d'entrée et de sortie. A l'étang de Versoix, la Fédération genevoise accueillent 80 parents-enfants pour des sont modules d'initiation et ceci grâce à la truite arc-en-ciel.

M. Christie le remercie chaleureusement de sa présentation et d'avoir répondu aux questions des pêcheurs. M. Prevedello est vivement applaudit.

Au vue de l'heure avancée, M. Christie propose de faire la pause avant de passer au point 6.

6. Contrat de prestations :

a) Pêches des ruisseaux : La parole est donnée à M. Jean Koegler qui souhaite être bref. La pêche des ruisseaux est un point important du contrat de prestations, mais l'état est très préoccupant.

Produit des pêches – remises à l'eau en statistique : Allaine 45 %, Doubs 0 %, Birse 22 %, Sorne 30 %. Hormis les 15'000 alevins livrés par la société de Moutier, qui ont été remis dans la Birse en mars 2018.

Pêche des truitelles en fraie naturelle : Allaine 2'615, Sorne 1'801, Birse 370, Doubs 0, total pour 2018 → 4'786 truitelles, le total était de 8'160 en 2015 !

Pêche des truitelles issues du frai artificiel : Allaine 544 mise à l'eau, Sorne 316, Birse 643, Doubs 218. Pour un total en 2018 de 1'721 remises à l'eau, alors qu'il y en avait 4'226 en 2015 !

Les truites par 100 m de ruisseau, la tendance est à la baisse. On est passé de 136 à 103 de 1 + et 2 +, en à peine 4 ans. M. Koegler est remercié et applaudit.

M. Guerne souhaite savoir s'il y a la volonté de trouver les sources des pollutions dans les cours d'eau, notamment celles dans l'Allaine ? M. Koegler dit qu'il y a sans doute la volonté, mais peut-être pas la capacitéIl n'y a pas d'autres questions. M. Koegler est remercié et applaudit.

b) Pisciculture et rempoissonnement : La parole est donnée à M. David Buchwalder

Pisciculture de la Réselle 2017 – 2018

Birse et Sorne – Production de 38'821 œufs avec 52 truites femelles. La moyenne d'œufs par truite s'élève à 747, cette moyenne est bien supérieure à celle de l'année précédente. Au final, 35'926 alevins qui ont été remis à l'eau.

Pisciculture de la Vauchotte 2017 – 2018

Doubs – pas de données, aucun géniteur n'a été livré par l'Etat et ceci depuis 4 ans !

Allaine – Production 18'926 œufs avec 31 truites femelles, la moyenne par truite est de 661 œufs. Au final, 15'224 alevins ont été remis à l'eau.

Gros problèmes liés à la livraison des géniteurs. On ne peut pas garantir 40'000 alevins comme le voudrait le contrat de prestations. Remise à l'eau en 2018, 51'150 alevins ont été remis dans les ruisseaux destinés au frai artificiel.

Le Responsable de la pisciculture est remercié par applaudissements. M. Christie tient à remercier toutes les personnes qui œuvrent au bon fonctionnement de ces piscicultures, merci aux bénévoles de la Spalde et du Martin Pêcheur.

c) Surveillance de la pêche : M. Buchwalder reprend la parole pour son rapport sur la surveillance. Le total des heures de gardiennage est de 402 heures pour 2018, soit : 114H00 sur l'Allaine, 160H00 sur le Doubs, 61H00 sur la Sorne, 51H00 sur la Birse et 16H00 sur la Scheulte. La présence des gardes auxiliaires est toujours importante et appréciée. 282 contrôles de permis effectués et 3 pêcheurs dénoncés. La surveillance sur les cours d'eau reste primordiale, non pas seulement pour surveiller les pêcheurs, mais de plus en plus pour vérifier le milieu. N'oublions pas que la plupart des pollutions ont été détectées par les pêcheurs et si nous devons encore diminuer notre présence, qu'advient-il de la santé de nos cours d'eau ? M. Buchwalder dit qu'il reste environ 40H00 à effectuer pour la pêche d'hiver.

Pour terminer, M. Buchwalder dit que les gardes ont formé une équipe soudée et performante. Ils ont fait un excellent travail qui souvent n'a pas été évalué à sa juste valeur. Nous devons, comme de coutume, être certes rigoureux et consciencieux, mais sans oublier l'aspect humain de notre tâche. Les gardes auxiliaires sont la vitrine de la FCPJ auprès des pêcheurs et le règlement de pêche n'est pas simple. M. Buchwalder est remercié et vivement applaudi.

d) Ecole de pêche : La parole est donnée à M. Christian Theuvenat, Responsable de la formation au sein de la FCPJ. Il nous informe que la semaine de cinq matinées d'école était complète et les 15 places disponibles ont trouvé preneurs. La semaine s'est bien déroulée et les enfants tout comme les moniteurs ont encore une fois pris un grand plaisir à découvrir ou faire découvrir les facettes multiples de la pêche dans le canton du Jura. Le programme de la semaine : préparation de son matériel de pêche, techniques et tactiques de pêche, connaissances des rivières et des étangs, connaissances des poissons, règlement et lois sur la pêche, la sécurité du jeune pêcheur, la Fédération et les sociétés fédérées. En conclusion M. Theuvenat dit que l'école de pêche de la FCPJ reste un moyen très attractif par sa gratuité et les participants bénéficiant de cette semaine de cours apprécient énormément cette activité, comme en témoigne leur grande satisfaction à la fin de la semaine. De plus, nous sommes convaincus que la quasi-totalité des participants prennent contact avec une société locale et prennent un permis de pêche en rivière ou en étang. Il ne fait également aucun doute qu'au travers du regard des participants, de leurs proches et des différents articles parus dans la presse, que l'école de pêche participe à une image positive de notre petit monde de la pêche jurassienne et de sa Fédération. Le Responsable remercie les sociétés qui mettent gratuitement leur étang à disposition pour deux matinées. Il rappelle que les dates pour la cession 2019 sont du 8 au 12 juillet.

M. Theuvenat est remercié pour son engagement, ainsi que tous les moniteurs de l'école de pêche et tous sont applaudis.

e) Formation SaNa : M. Theuvenat reprend la parole est nous informe qu'il y a eu trois cours en 2018 soit le 20 janvier, le 21 avril et le 5 mai, ainsi qu'un cours de formation continue pour les moniteurs. Pas moins de 84 personnes ont suivi ces formations avec la répartition suivante, 34 enfants dont 5 hors canton et 50 adultes, dont 19 extra cantonaux. Pour l'année 2019, un premier cours a été dispensé le 2 février dernier et un deuxième aura lieu le 30 mars prochain. M. Theuvenat relève un bilan positif pour l'année 2018 et l'activité SaNa de la formation des pêcheurs a respecté les exigences fixées par le Réseau suisse de la formation des pêcheurs. Il précise pour conclure que la structure des moniteurs SaNa, mise en place par la FCPJ a répondu aux différentes attentes pour une organisation optimale de ces formations. Il remercie la secrétaire pour toute l'intendance liée aux différents cours et remercie également le team des moniteurs SaNa. M. Theuvenat est remercié et applaudi.

f) Gestion des cormorans : M. Christe rappelle l'arrangement que la Fédération a, avec la Fédération cantonale des Chasseurs. 15 cormorans ont été abattus pour un total de 123 sorties et 252 heures. Il est relevé qu'il y a eu moins de cormorans que de harles, seuls 31 cormorans ont été observés contre 238 harles, alors que seulement 60 harles ont été vus en 2015 ! Il prie M. Voyame de bien vouloir adresser nos vifs remerciements aux chasseurs qui sont chaleureusement applaudis.

g) Cours d'eau : ce point a été pris après l'intervention de M. Prevedello afin de lui répondre sur la problématique du Doubs.

Notre Vice-Président parle en premier de la Birse et ses affluents. Plusieurs projets de réaménagement sont en cours ou programmés sur la Birse (aval confluence de la Scheulte, Les Riedes et bientôt Courrendlin) sur la Scheulte à Courroux et également sur la Scheulte plus en amont là où les droits de pêche sont en mains privées. Il souligne cet état de fait car M. Voirol,

Président du Parlement est des nôtres. Il rappelle que toutes les interventions parlementaires au sujet des droits de pêche privés ont été balayées par le Gouvernement et par le Parlement.

Il nous parle ensuite de la STEP de Roches qui n'a pour l'instant pas l'obligation de traiter les micropolluants. Pire, la Confédération laisse la décision en la matière au canton de Berne qui juge inutile ce traitement pour les 500 mètres en aval qui restent bernois. Il en conclut qu'avec cette décision malheureuse, l'ensemble de la Birse, de la source à Bâle sera assainie, sauf les 12 km strictement jurassiens !! Il annonce qu'il déposera une question écrite au Parlement pour demander des explications au Gouvernement à ce sujet. Il rappelle enfin que dès l'arrivée de Moutier en terre jurassienne, ce ne sont pas moins de 6 km de rivière supplémentaires qui seront là !

Concernant l'Allaine, celle-ci va mal. Il nous donne, à titre d'exemple, l'évolution des populations d'ombres toutes tailles confondues, entre l'aval de Porrentruy et la frontière. Il y en avait 269 en 2014, alors qu'il s'en est recensé 10 en 2017 et 12 en 2018 ! Cette diminution catastrophique, selon lui, provient essentiellement des cormorans, sans oublier les aigrettes !

Les micropolluants seront traités sur l'Allaine dès l'année prochaine et cela est une bonne nouvelle.

Concernant le Doubs, il donne les conclusions d'une étude intitulée "Bilan de flux" rapport final, mandatée par l'OFEV, qui dit en substance que la qualité de l'eau est meilleure à Ocourt qu'en amont et qu'il y a plus de nutriments en amont qu'à Ocourt.

M. Lièvre nous parle ensuite des résultats des pêches exhaustives sur le Doubs de 2011 et 2016 et montre par là que, malgré l'assainissement des éclusées, les populations de poissons n'ont pas augmenté sur la boucle jurassienne du Doubs, au contraire. En revanche en amont, sur le linéaire franco-suisse, la situation s'est améliorée. Ces constats et résultats ne sont donc pas de nature à expliquer pourquoi il y a davantage de poissons dans la partie du Doubs amont qu'à l'aval de Saint-Ursanne en particulier. Il émet l'hypothèse que, si ce n'est pas la pollution ou les éclusées qui peuvent expliquer pourquoi la situation est mauvaise en aval, qu'il s'agit peut-être d'une question de productivité du cours d'eau, plus faible en aval qu'en amont. A cet effet, il montre que le phosphore dissous dans le Doubs à Ocourt est en général très faible, souvent inférieur à la limite qui permet une certaine productivité du cours d'eau et, comparativement, très inférieur à celui de l'Allaine. Il s'appuie ensuite sur les conclusions de l'étude Stücki et Straub, mandatée par l'ENV, qui dit en substance que la biomasse benthique et planctonique dans le Doubs à Ocourt y est moins importante (peut-être en raison de ces faibles teneurs en phosphore) que dans l'Allaine à Boncourt. Ceci explique probablement pourquoi on retrouve une plus grande densité en poissons à Boncourt, malgré la pollution, qu'à Ocourt ! Il insiste en conclusion pour que Maxime Prevedello informe ses interlocuteurs chargés de la problématique Doubs sur ces différents constats dont personne ne veut parler. Aucune question n'est posée, M. Lièvre est remercié et applaudi.

7. Parole aux invités – Notre Président passe la parole à

M. Gabriel Voirol : c'est un grand plaisir d'être parmi nous et il sera bref. La pêche c'est une passion et c'est noble et méritoire que d'avoir une passion. Soif de découverte, à 15 ans il a demandé une canne à pêche et c'est avec son père qu'il a parcouru les berges de l'Allaine et le Doubs. Il ne se considère pas comme un pêcheur, ayant d'autres hobbies par la suite. Mais cela lui a donné la sensibilité de l'environnement. Le monde politique n'est pas un monde totalement déconnecté. De la politique, on en fait tous, mais il faut certes s'engager pour la gestion des cours d'eau, parent pauvre de l'investissement des collectivités. Il nous félicite pour notre engagement pour la protection de la nature et aussi pour notre engagement envers la jeunesse.

M. Marc-André Ehrat : il remercie de l'invitation. 2018 année de grosses chaleurs pour les cours d'eau et pour la ville de Moutier. En 2018, la FCPJ a souhaité donner une place à la société de Moutier au sein de son comité, ce dont il nous remercie chaleureusement. Moutier Jura ou Moutier Berne ? Afin de maintenir sa société de pêche hors les problèmes politiques, il a dû prendre la décision de ne plus participer à séances de comité de la FCPJ. Bien des choses ont été relayées par la presse, il relève le fait que les relations entre la Fédération et les instances politiques ne sont pas simple. Il relève que la Fédération doit se faire entendre au niveau du Canton et au niveau de l'ENV. On peut toujours trouver des solutions pour le bien de la faune piscicole et de l'environnement. Il note aussi que la pisciculture de Moutier fêtera cette année ces 25 ans d'existence. Ces travaux sont soutenus pour l'Office de l'environnement du canton de Berne et de la Fédération bernoise de pêche. Cela représente 60'000 heures de travail pour une année. Pour

conclure, il adresse encore les meilleures salutations de la société de Moutier et offre au comté une boîte de chocolats "les pavés de Moutier".

M. André Schaad : il représente la Fédération cantonale bernoise de pêche et relève que la minorité romande est représentée à Berne. Nous avons en commun la Sorne et la Birse et il est heureux de relever la bonne entente qui s'est instaurée entre les sociétés et ceci en dehors des divages politiques. Il termine son allocution en nous souhaitant une bonne fin d'assemblée et se réjouit d'être parmi nous pour la soirée récréative.

9. Comptes 2018

a) Rapport du caissier : M. Eric Guenin prend la parole et nous donne connaissance des résultats financiers de la FCPJ, qui se présente comme suit :

| | |
|----------|----------------------|
| Produits | Fr. 4'934.35 |
| Charges | <u>Fr. 11'991.65</u> |
| | Fr. 7'057.30 |

| | |
|-------------------------|---------------------|
| Produits net convention | <u>Fr. 7'391.40</u> |
| Bénéfice | Fr. 334.10 |

Au bilan :

| | |
|---------------------|-------------------|
| Capital au 01.01.18 | Fr. 62'657.75 |
| Bénéfice 2018 | Fr. 334.10 |

**Nouveau capital
au 31.12.18 Fr. 62'991.85**

M. Christe remercie M. Guenin pour son rapport. Concernant la fortune de la Fédération, M. Christe informe qu'il y avait une réserve financière (fonds juridique) en cas de procédure judiciaire et une réserve pour le matériel. Dès 2019, il faudrait que nous baissions nos réserves progressivement, pour ne pas devoir payer trop d'impôts, car nous avons trop de provisions. M. Christe dit que cela nous permettra aussi d'utiliser une partie de notre capital par exemple pour l'achat d'alevins ou d'œufs pour les piscicultures ou toute autre idée. La Fédération a également passé la commande d'un nouvel appareil à accu portable. M. Guerne demande pourquoi doit-on diminuer notre fortune ? La nouvelle loi exige que les réserves ne doivent pas excéder Fr. 20'000. — par année (ordonnance). M. Aubry Président de la société La Gruère, pense que nous ne devrions pas liquider ce fond juridique. M. Christe dit que nous avons une assurance protection juridique, il n'y a pas de sens de garder un tel fond. M. Aubry, ce fond provient des cotisations des sociétés, dans le but de les aider (mutualisation du risque) et selon lui, la décision sur une telle liquidation devrait passer par le vote de l'Assemblée, ce que confirme notre président. Après discussion, les délégués donnent leur accord pour que ce sujet soit repris et traité au sein du comité pour analyser l'impact financier et que les Présidents feront un retour à leurs membres sur les possibilités et idées. Il n'y a pas d'autre question, la parole est donnée aux vérificateurs des comptes.

b) Rapport des vérificateurs des comptes : Les comptes ont été contrôlés en date du 9 février 2018 par M. Jean-Michel Gertsch de la société de l'Apron et par M. Jean-Pierre Gogniat de la société du Martin Pêcheur.

La parole est donnée à M. Gogniat qui nous informe qu'après examen par sondage des comptes, des écritures et des pièces justificatives, que les comptes 2018 ont été reconnus conforme aux attentes. Il tient à remercier M. Guenin pour la bonne tenue des comptes, il félicite le trésorier pour son travail de comptable digne d'un professionnel. Il demande à l'Assemblée générale de bien vouloir approuver les comptes et de leur en donner décharge. M. Christe remercie les deux sociétés vérificatrices pour leur travail. Les vérificateurs sont applaudis. M. Christe demande s'il y a des questions. M. Baratelli Président de la Spalde demande pourquoi les cotisations 2018 sont plus élevées qu'en 2017, il s'agit d'un actif transitoire de cotisations qui doivent encore être payées. Pas d'autre question.

c) Acceptation des comptes : Le Président demande à l'Assemblée générale de voter l'acceptation des comptes 2018. Ces derniers sont acceptés à l'unanimité. M. Guenin est déchargé et vivement remercié.

10. Budget 2019

a) Présentation du budget par le caissier : M. Guenin nous présente le budget pour cette année. L'estimation des charges est de Fr. 12'300.-- et celle des produits de Fr. 4'900.-- le budget 2019 prévoit donc un déficit de Fr. 7' 400.-- . M. Christe demande s'il y a des questions, ce n'est pas le cas, M. Guenin est remercié.

b) Acceptation du budget : Le Président demande à l'Assemblée générale de voter l'acceptation du budget 2019. Ce dernier est approuvé à l'unanimité. Notre caissier est remercié et applaudit.

11. Cotisations 2019 : M. Christe informe l'Assemblée générale que le comité de la FCPJ propose le statut quo sur le montant des cotisations. En 2018, il y avait 525 membres cotisants. Nous passons au vote pour le maintien de la cotisation à Fr. 19.--. Le statut quo est accepté à l'unanimité.

12. Nomination d'un vérificateur suppléant : M. Christe informe que la Société de l'Apron est arrivée au terme de son mandat. Pour les comptes 2019, la société du Martin Pêcheur deviendra première vérificatrice, La Gruère deviendra seconde vérificatrice. Il faut donc nommer un vérificateur suppléant. Le comité propose la Société Pêche Compétition Jura, y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas, M. Christe remercie M. Jean-Jacques Iseli, Président de la Société. Cette société est élue suppléante par acclamations.

13. Admission – démission : pour 2018, nous n'avons reçu aucune demande d'adhésion ni de démission. La FCPJ compte 9 sociétés fédérées pour 525 membres actifs.

14. Honorariat : aucune demande d'honorariat n'est parvenue au comité de la FCPJ de la part des sociétés. Si une société a un membre d'honneur qui souhaiterait nommer membre d'honneur FCPJ, il faut respecter les délais impartis par les statuts.

15. Propositions des sociétés : Notre Président informe que le comité FCPJ a reçu des propositions de la société de l'Apron. Après discussion au sein du comité FCPJ, elles seront présentées et votées une à une.

- **Proposition I** - Intervenir pour que la navigation sur tout autre cours d'eau que le Doubs soit interdit. Vote sur ce point pour que la FCPJ intervienne auprès des instances – accepté à l'unanimité.
- **Proposition II** - Intervenir pour que l'ordonnance sur la navigation soit modifiée de manière claire ainsi qu'adapter la période de navigation aux mesures de protections. Vote sur ce point pour l'intervention de la FCPJ – accepté à l'unanimité.
- **Proposition III** - Intervenir pour introduire **une recommandation** aux navigateurs qui mentionnerait : "Les conducteurs de bateaux se comportent avec discernements : ils descendent le Doubs tranquillement en empruntant le courant central, ne rament pas à contre-sens et ne percutent pas les berges ". Il s'agit bien que d'une communication demande M. Piegay de la société de l'Allaine ? oui répond M. Christe. Vote pour que la FCPJ demande cette recommandation – acceptée par 31 délégués et refusée par 2.

16. Activités 2019 : M. Christe précise que nos activités restent standard, telles que l'organisation des travaux du patrimoine, la formation SaNa, la surveillance de la pêche, etc. Il nous invite à consulter le site internet pour ce qui est des détails des activités. Gros challenge cette année pour les activités des travaux du patrimoine en raison de l'augmentation de l'émolument, il y aura probablement une plus grande demande.

17. Fixer le lieu et la date de la 41^{ème} Assemblée générale en 2020 : Selon les statuts, l'Assemblée a lieu le dernier samedi du mois de février et pour 2020, la date tombe le samedi 29 février. La société de l'Apron repousse d'une année sa proposition initiale et s'occupera de l'organisation pour l'AG de 2021. C'est la société Pêche compétition Jura qui a accepté l'organisation de notre 41^{ème} Assemblée générale, par le biais de son Président, M. Jean-Jacques Iseli à Courgenay. M. Guerne

dit que la société de l'Apron veut bien se charger de l'AG de 2021. M. Christe demande s'il y a un avis contraire ? Ce n'est pas le cas. Les deux sociétés sont remerciées par applaudissements.

18. **Divers** : M. Aubry, en complément à la réflexion sur la diminution du fonds juridique, en l'état actuel de la fortune de la Fédération, il faut s'attendre à ce que l'impact lié à l'introduction de la taxation des « Sociétés à but idéal » soit d'environ Fr. 300.--.

M. Michel Simon, en août dernier il y a eu une pollution du Tabeillon à Glovelier. Une entreprise de peinture du village a reçu une amende de 10 jours à Fr. 70.-- ! Alors qu'un pêcheur pris avec un ardillon doit s'acquitter d'une amende de Fr. 100.-- !? M. Simon souhaite savoir s'il y a eu dénonciation au civile pour la partie réparation, l'Etat a-t-il fait quelque chose ? M. Christe dit que nous n'avons pas été informé de quoique ce soit. Notre Président prendra ce point los de notre prochaine séance avec l'ENV.

M. Martin Godinat, concernant la Grande écluse (passe à poisson) – le piège a été enlevé, mais sur le site il est resté des barrières de chantier métalliques, cela fait désordre de laisser cela, que peut-on faire pour que le site revienne à la norme ? M. Pascal Baratelli dit qu'il y a un suivi piscicole, mais il faudrait cependant en faire la demande. Ce point sera communiqué à l'ENV et on fera un retour via les Présidents des sociétés.

19. **Championnat jurassien de pêche 2018** : M. Christe dit un grand BRAVO à Pêche Compétition Jura qui a obtenu une belle 4^{ème} place mondiale et félicite les champions suisses suivants : M. Gilberto Belgrado, M. Jean-Jacques Iseli et M. Loïc Pélégry, tous trois représenteront la Suisse au Championnat du monde 2019.

a) Rapport : M. Florian Corbat fait son premier rapport en nous mentionnant que la 20^{ème} édition du championnat s'est déroulée en 8 manches.

Pour le championnat 2019, l'inscription reste à Fr. 25.-- , le calendrier des dates est le suivant :

1^{ère} manche – le 19 mai à l'étang de la Montoie à Cornol, en doublette

2^{ème} manche – le 25 mai à l'étang de la Marnière aux Reusilles, simple

3^{ème} manche – le 9 juin au carpodrome des frères Gillet à Bisel (F), en doublette

4^{ème} manche – le 6 juillet à l'étang des Lavois à Bassecourt, simple

5^{ème} manche – les 10 et 11 août à l'étang de la Réselle à Soyhières, 24H00 doublette

6^{ème} manche – le 8 septembre à l'étang de Bonfol à Bonfol, simple

7^{ème} manche – le 15 septembre à l'étang communal de Pfetterhouse (F), simple

Il remercie les principaux sponsors pour leurs généreux dons.

b) Proclamation des résultats : 6 juniors et 40 actifs

Pour les Juniors, le podium est formé de, 3^{ème} Ferrari Rubens, 2^{ème} Henzelin Nathaël et premier Thomas Theuvenat avec 680 points.

Pour les actifs 3^{ème} Bueschlen Alexandre, 2^{ème} Clémence Jean-Michel, 1^{er} Pelletier Jean-Michel avec 378 points. Les champions sont vivement applaudis.

M. Christe remercie M. Corbat pour son engagement au sein du championnat jurassien et souhaite à tous les compétitrices et compétiteurs un bon championnat 2019.

Plus personne ne demandant la parole, M. Christe remercie tous les participants, il rappelle que l'apéritif sera servi à la suite de l'Assemblée. Il invite tous les participants à penser à la tombola, qui permettra aussi de couvrir les frais d'organisation. Il nous remercie de la confiance témoignée et nous souhaite d'ores et déjà une agréable soirée et une bonne saison de pêche. Notre Président est vivement applaudi et les débats sont clos à 18H00.

Bassecourt, le 23 février 2019 / B. Berret

Annexe au présent PV : Allocution du Président d'honneur, M. Michel Vermot

Absence de représentants de la RCPJ

Monsieur le Président,
Monsieur le Président du Parlement, M. G. Voirol
Monsieur le Conseiller aux Etats, M. C. Hêche
Chers Amis pêcheurs et pêcheuses

C'est à titre personnel que je m'exprime, tout en assumant mes propos

En tant qu'ancien président de la FCPJ, j'ai ressenti comme un affront l'annonce de l'absence d'un représentant de l'Etat jurassien à nos assises

40 ans de souveraineté - 40 années d'engagement et de disponibilité des pêcheurs

Pas un mot de félicitations, ni de reconnaissance à l'égard d'une Fédération, qui à l'instar des chasseurs est certainement celle qui a fait économiser le plus d'argent à l'Etat durant ces 40 dernières années.

Certes le rapport du Président peut sous certains aspects être incisif, mais tellement vrai à la lecture de certains passages ...

Les pêcheurs méritent-ils une telle punition ?

Ce « Brûlant » rapport est l'arbre qui cache la forêt de nos engagements, comme déjà dit.

Par exemple, au début de l'entrée en souveraineté, près de 10'000 heures annuelles gratuites pour la nature et l'Etat étaient effectuées par les pêcheurs

Que certains membres de l'administration cantonale cessent de nous mépriser et se réfèrent à la Constitution de par leur attitude envers les citoyens/pêcheurs.

Que ceux qui n'ont pas fait, bénévolement, le 1/4 du 1'000ème de ce que nous avons fait ces dernières années aient un peu de respect à défaut de reconnaissance

En conclusion et je suggère personnellement de :

- 1) dénoncer le contrat de prestations actuel
(Prestations, égal exécution de tâches)
- 2) négocier un contrat de collaboration-prestations et surtout de confiance réciproque

Comme au début des années de ... confiance ...

Merci pour votre patience et courage ...
Bonne assemblée

Delémont, le 23 février 2019

Michel Vermot